

◀ **COMPTE RENDU DE SEANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 18 avril 2013, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'**ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Marie-Jo BASSON, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Isabelle CHANVILLARD, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Pascal MARION-BOURGEAT, Yolande LOBA, Catherine LAVAL, Gérard GROBET, Eric FROMAIN, Marie-Claire FISCHER.

ABSENTS : Issam OTHMAN, Nathalie FAURE, Gilles GASCON.

EXCUSES : Riad CHERIF, Frédéric RODRIGUES, André BEYSSAC.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Noureddine MESBAHI à Daniel GOUX, Philippe NICOLINO à Corinne DUBOS, Marie LORIAU à Catherine GUILLEN-AVEZ, Christine MORALES à Françoise BOTTURA, Denise ROSSET-BRESSAND à Marie-Claire FISCHER, Zeina KHAIR-LAFOND à Catherine LAVAL, Patrice MANGEREST à Marie-Jo BASSON, Marguerite JEGER à Willy PLAZZI.

Secrétaire de séance : Monsieur Yannis AL MAHDI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

Communication n° 13.037 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de mars 2013)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois de mars 2013.

Délibération n° 13.038 : RESSOURCES HUMAINES : Transformations de postes suite à la C.A.P.L. du 21 mars 2013

A l'unanimité, le Conseil Municipal PRONONCE, au titre des promotions internes, six transformations de postes au 1^{er} mai 2013 ; DIT que la dépense sera imputée au chapitre 012 du budget 2013.

Délibération n° 13.039 : RESSOURCES HUMAINES : Emploi de chargé(e) de mission « Gestion Sociale et Urbaine de Proximité »

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée, et comme actée en Comité Technique Paritaire, la transformation de l'emploi de chargé(e) de mission « Gestion Sociale et Urbaine de proximité », emploi de catégorie B, vers un poste de catégorie A ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 13.040 : RESSOURCES HUMAINES : Dispositif « emplois saisonniers » - Année 2013

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE tel que présenté le principe du recours à des emplois saisonniers sur l'année 2013 ; DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre globalisé 012 du budget 2013.

= Arrivée de Monsieur Issam Othman (ayant procuration pour Monsieur Cherif) à 19 heures 10 =

Délibération n° 13.041 : RESSOURCES HUMAINES : Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et modalités d'organisation des sélections professionnelles (loi n° 2012-347 du 12 mars 2012)

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE tel que présenté le programme pluriannuel « accès à l'emploi titulaire » de la collectivité (en 2013 : 4 attachés territoriaux, 1 ingénieur territorial, 2 techniciens territoriaux, 1 éducateur des activités physiques et sportives, en 2014 : 3 attachés territoriaux, 1 rédacteur territorial, 1 assistant d'enseignement artistique principal 2^e classe territorial, en 2015 : 1 ingénieur territorial, 1 animateur territorial) ; ORGANISE le recrutement des candidats par voie de sélection professionnelle en interne ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget pour les nominations ayant lieu en 2013 et qu'ils seront inscrits au budget des années suivantes au rythme des nominations.

Délibération n° 13.042 : RESSOURCES HUMAINES : Mise en oeuvre du dispositif relatif aux emplois d'avenir - Modificatif

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant la mise en oeuvre du dispositif relatif aux emplois d'avenir, ACTE qu'il s'agira de contrats de travail à durée déterminée de trois ans (articles L 5134-115 et R 5134-165 du code du travail) ; PRECISE que les dépenses afférentes sont prévues au chapitre globalisé 012 du budget.

= Arrivée de Madame Nathalie Faure à 19 heures 20 =

Délibération n° 13.043 : RESSOURCES HUMAINES : Convention d'objectifs et de moyens avec l'Association du personnel de la Ville - Avenant de prolongation

A l'unanimité, le Conseil Municipal PROROGE l'actuelle convention d'objectifs et de moyens avec l'Association du personnel de la Ville dans les mêmes termes et les mêmes conditions, ce à compter du 1er juillet 2013 et pour une durée de six mois ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant afférent n° 3 tel que présenté.

Délibération n° 13.044 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal - Exercice 2013 - Décision modificative n° 1

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la décision modificative n° 1 du budget de la Ville (ajustement budgétaire : + 150 000 euros en section de fonctionnement).

= Arrivée de Monsieur Gilles Gascon à 19 heures 45 =

Délibération n° 13.045 : AFFAIRES FINANCIERES : Subventions 2013 - Complément

À l'unanimité des suffrages exprimés (23 pour, 8 abstentions, et 9 conseillers ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal ATTRIBUE les subventions suivantes : 3 000 € au C.C.A.S. (imputée à l'article 657362), 55 000 € à l'Office du commerce de St-Priest, 600 € à la F.C.P.E. Brenier, 1 000 € à l'association Trans-Forme (imputées à l'article 6745), 3 000 € au Centre social Louis Braille, 6 000 € au C.P.N.G. (imputées à l'article 6574), ainsi qu'aux écoles qui font participer leurs élèves aux séances de cinéma dans le cadre de la semaine du développement durable, 4 473 € ainsi répartis (imputés à l'article 6745) : OGEC École privée Jeanne d'Arc (221 élèves : 663 €), GS de Revaion (151 élèves : 453 €), GS Mi-Plaine (106 élèves : 318 €), GS Marendiers (124 élèves : 372 €), GS Jean Jaurès (73 élèves : 219 €), GS Jules Ferry (218 élèves : 654 €), GS Berliet (100 élèves : 300 €), GS Pablo Neruda (84 élèves : 252 €), GS Joseph Brenier (98 élèves : 294 €), GS François Mansart (113 élèves : 339 €), GS Jean Macé (47 élèves : 141 €), GS Simone Signoret (26 élèves : 78 €).

Délibération n° 13.046 : URBANISME : Cession d'une parcelle cadastrée CS 126 située au carrefour de la route d'Heyrieux et de la rue Garibaldi

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la cession à titre gratuit à la Communauté urbaine de Lyon de la parcelle cadastrée CS 126 ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération n° 13.047 : URBANISME : ZAC du Triangle - Cession de huit lots de la copropriété Les Alpes situés rue Juliette Récamier sur une partie de la parcelle DH 124 - Modification de la délibération n° 12.137

A l'unanimité, le Conseil Municipal RAPPORTE le dispositif de la délibération n° 12.137 du 15 novembre 2012 ; APPROUVE la cession à titre gratuit, à l'OPAC du Rhône, des huit lots de la copropriété Les Alpes n° 1065 à 1072 situés rue Juliette Récamier sur une partie de la parcelle DH 124 ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Délibération n° 13.048 : URBANISME : Projet du Grand Lyon de requalification de la rue Garibaldi - Participation financière de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le versement d'un fonds de concours de 346 559 € à la Communauté urbaine de Lyon au titre de la participation de la Ville au projet de requalification de la rue Garibaldi ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de fonds de concours et les documents nécessaires à ce versement ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 2041512.

Délibération n° 13.049 : URBANISME : Réalisation d'une fresque murale - Convention tripartite avec l'Office Porte des Alpes Habitat et la Sté CitéCréation

À l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer telle que présentée une convention tripartite avec l'Office Porte des Alpes Habitat et la société coopérative CitéCréation pour la réalisation d'une fresque murale sur le mur pignon d'un immeuble, propriété de Porte des Alpes Habitat, sis à l'angle du boulevard Edouard Herriot et de la rue Henri Maréchal (coût prévisionnel : 78 600 € HT, participation de la Ville : coût réel TTC après déduction des participations financières privées) ; DIT que la dépense relative à la participation financière de la Ville sera imputée à l'article 2161 du budget en cours.

Délibération n° 13.050 : LOGEMENT : Echange d'appartements rue Victor Hugo dans la copropriété Ermitage

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'échange de deux appartements T4 sis rue Victor Hugo au prix de 130 000 € chacun (échange sans soulte) ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'échange ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Délibération n° 13.051 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : ORU - Mise en valeur du transformateur EDF situé square des couleurs - Convention de participation financière avec ERDF

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer telle que présentée la convention relative à la participation financière d'ERDF (1 000 euros sur un coût total de 2 017 euros) pour la mise en valeur du transformateur électrique S037 situé square des couleurs ; DIT que la recette afférente sera imputée à l'article 7478.

Délibération n° 13.052 : TRANSPORT ET VOIRIE : Fonds d'Initiative Communale (FIC) 2013 - Convention avec le Grand Lyon

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant les interventions du Grand Lyon sur la voirie, APPROUVE le versement d'un fonds de concours de 130 000 euros à la Communauté urbaine de Lyon au titre de l'abondement du Fonds d'Initiative Communale 2013 ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention afférente ainsi que tous les documents y relatifs ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 2041512.

Délibération n° 13.053 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Maîtrise d'oeuvre relative aux travaux de réhabilitation du groupe scolaire élémentaire Herriot suite à affaissement des planchers - Marché négocié conclu suite à urgence impérieuse

A l'unanimité, le Conseil Municipal ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation du groupe scolaire élémentaire Herriot suite à affaissement des planchers, au groupement Ginger CEBTP 78990 Elancourt (mandataire) / CEBTP Démolition 13857 Aix-en-Provence / Ginger Sechaud et Bossuyt 93118 Rosny-sous-bois / François Tixier 69003 Lyon, moyennant un forfait de rémunération de 246 500 € HT (coût prévisionnel des travaux : 2 900 000 € HT, taux de rémunération : 8,5 %) ; AUTORISE Madame le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes ; DIT que les dépenses relatives à ces honoraires sont imputées à l'article 2313.

Délibération n° 13.054 : EDUCATION : Actualisation du périmètre scolaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'actualisation du périmètre scolaire portant sur la répartition des élèves de Saint-Priest dans les seize groupes scolaires de la ville en fonction de leur domiciliation.

Adoption du procès-verbal de séance

À l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE
le procès-verbal de la séance du 20 mars 2013.

Délibération n° 13.055 : JEUNESSE ET ENFANCE : Développement culturel - Soirée de clôture du festival « Nourritures urbaines 2013 » - Convention de co-réalisation avec la M.J.C. Jean Cocteau

À l'unanimité des suffrages exprimés (6 conseillers ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal APPROUVE la passation avec la M.J.C. Jean Cocteau d'une convention de co-réalisation définissant les conditions d'organisation conjointe de la soirée de clôture du festival « Nourritures urbaines 2013 », intitulée « Silver Battle » et qui aura lieu le 25 mai 2013 ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ; OCTROIE à la M.J.C. Jean Cocteau la gratuité du Théâtre Théo Argence le 25 mai 2013.

La séance est levée à vingt heures vingt.

**Le Maire,
Martine DAVID**